



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Pauvrete

Question écrite n° 49839

### Texte de la question

M. Arsene Lux appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur la mise en oeuvre des chartes « Solidarite-Energie » et « Solidarite-Eau » signees le 6 novembre 1996. Ces chartes ont pour vocation de coordonner et d'ameliorer les actions des services EDF-GDF, des elus et des entreprises d'eau et d'assainissement en faveur des personnes les plus defavorisees. Elles repondent a des situations d'urgence et l'ensemble des acteurs concernes par la lutte contre la precarite souhaitent pouvoir en user dans les meilleurs delais. Il lui demande quelles sont les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour que ces chartes soient rapidement applicables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lux Arsène](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49839

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 1997, page 1485